

Fiches actions du PLPDMA

Axe transversal : Pilotage et gouvernance du PLPDMA
Axe 1 : Déployer massivement les solutions de compostage de proximité et la collecte des biodéchets
Action 1.1 : Développer le compostage de quartier
Action 1.2 : Développer le compostage de résidence et en établissement
Action 1.3 : Développer le compostage individuel
Action 1.4 : Déployer la collecte des biodéchets en PAV et/ou en PAP
Action 1.5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
Action 1.6 : Promouvoir le jardinage au naturel et la valorisation des déchets verts
Axe 2 : Donner de l'ampleur aux solutions locales de réemploi, de réparation et de réutilisation des objets
Action 2.1 : Développer et promouvoir des solutions facilitantes de réemploi pour les usagers
Action 2.2 : Développer et promouvoir les solutions de réparation
Action 2.3 : Soutenir et développer des nouvelles structures ou dispositifs de réemploi
Axe 3 : Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements (tri et prévention des déchets)
Action 3.1 : Sensibiliser le jeune public
Action 3.2 : Sensibiliser les étudiants et la jeunesse
Action 3.3 : Développer des ateliers et outils de sensibilisation pour le grand public
Action 3.4 : Accompagner les actions de tri et de prévention dans l'habitat collectif
Action 3.5 : Communiquer mieux et dans une approche économie circulaire
Action 3.6 : Accompagner le changement de pratiques par l'incitation financière
Axe 4 : Accompagner les professionnels
Action 4.1 : Sensibiliser les professionnels
Action 4.2 : Accompagner les professionnels qui participent aux changements de comportement
Action 4.3 : Promouvoir les solutions d'économie circulaire pour les professionnels
Axe 5 : Positionner la Métropole comme un facilitateur et démonstrateur de l'éco-responsabilité
Action 5.1 : Animer une dynamique d'éco-exemplarité au sein de la Métropole
Action 5.2 : Accompagner l'éco-exemplarité des manifestations et des acteurs associatifs
Action 5.3 : Affirmer l'exemplarité dans la commande publique (SPASER)
Action 5.4 : Développer un réseau d'exemplarité des communes et des acteurs publics
Action 5.5 : Soutenir l'éco-consommation